

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 59

Artikel: Des comptes de laitiers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des comptes de laitiers

Le Conseil fédéral, utilisant des crédits qui lui sont ouverts par les Chambres, participe à la lutte contre la faim. Quelque 12 millions permettaient jusqu'ici d'envoyer des produits laitiers (lait condensé, lait en poudre) à des populations sous-alimentées. Or deux organisations internationales d'assistance, l'UNICEF et l'UNRWA ont demandé au Conseil fédéral de leur octroyer en espèces et non plus en nature la valeur des dons. UNICEF signifie Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'UNRWA, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Quelles sont donc les raisons de ces deux organisations ?

Les organisations internationales ont constaté, déclaire la correspondance syndicale suisse, qu'avec l'argent que la Confédération consacre à l'acquisition de produits laitiers, elles peuvent en acheter davantage à l'étranger, le lait en poudre suisse de haute qualité étant deux fois plus cher que les produits offerts par la concurrence. Le Conseil fédéral ne dépenserait pas davantage, mais les deux organisations pourraient mettre un volume plus élevé de produits laitiers à la disposition des pays qui ont faim. Si l'on comprend bien, l'aide aux pays sous-développés ne nourrit pas que les sous-alimentés. Mais, chose admirable, les porte-parole de nos officialités, service d'information agricole et correspondance syndicale, s'indignent de la décision du Conseil fédéral d'accepter de verser en argent désormais l'équivalent des produits dont il faisait don. Pourquoi ? Parce que le marché suisse sera encombré de quatre millions de surplus laitiers et qu'il en coûtera deux millions au compte laitier et à la caisse fédérale pour les placer.

D'où des appels non équivoques pour que les Chambres fédérales « corrigent » la décision du Conseil fédéral et que nous continuions à exporter du lait en poudre suisse, deux fois plus cher que celui de la concurrence étrangère, pour le profit de qui vous savez.

La Correspondance syndicale suisse aurait été bien inspirée de demander plutôt que le Conseil fédéral soumette à l'examen les marges de bénéfice des exportateurs qui vendent à la Confédération du lait en poudre. Enfin les opposants taisent une raison essentielle de payer en espèces. Les Etats-Unis, selon la procédure dite du « matching » fixent leurs contributions en proportion des versements des autres Etats. Pour l'UNICEF, la part américaine est de 40 % des contributions totales des autres pays. Il est donc dans l'intérêt bien compris de cette institution d'« obliger » les Etats-Unis à verser plus.

Le mur du son

Le IV^e Rapport du Conseil fédéral sur l'acquisition des Mirage III contient une petite phrase fort significative. Elle se rapporte aux essais de vol des premiers Mirage III S livrés à la troupe (deux). « A la suite des dangers d'avalanches régnant au printemps dernier dans les Alpes, il a fallu exécuter des vols supersoniques — qui ne pouvaient être ajournés — au-dessus des Préalpes et du Plateau dans des régions à forte densité de population ». Le rapport ajoute que les pilotes respectèrent le plafond minimum de 10 000 mètres. Les dégâts furent de peu d'importance.

Nous citons cette remarque parce que le problème n'est pas affaire Mirage, affaire suisse, mais affaire de civilisation européenne. Et il n'y a pas que le danger d'avalanche. Nous avons, cet été, constaté en France, en Dordogne, les dégâts causés par l'aviation militaire française supersonique. Un des accidents les plus spectaculaires fut la destruction par un bang d'une tour de l'admirable château de Fénelon. Il est évident que les vieux pays souffriront dans ce qu'ils ont de plus précieuse, ce qui est leur noblesse : leur chair architecturale, les maisons, les monuments qui témoignent de leur tradition. Un mur du XVII^e a beau être solide, il n'est pas fait pour résister à des ondes de choc. Ni un mur moderne :

comment certains murs-rideaux résisteront-ils ? Nous ne le savons pas.

Or, partout où les dégâts sont à constater, les responsables militaires viennent cette consolante phrase à la bouche : « Attendez que l'aviation civile soit supersonique ! »

On sait que les projets américains ou anglo-français avancent très vite. Dans quelques années ils seront commercialisés. Leur mise au point et leur construction représentent de tels investissements que ces avions devront voler. On nous les imposera. Aux Etats-Unis (qui pourtant possèdent d'autres espaces libres que l'Europe) la population de certaines villes a déjà été mise en condition. Des enquêtes préfabriquées dont nous avons parlé dans D.P. révèlent que le 80 % des gens interrogés trouvent supportable ce sacrifice aux exigences du progrès.

Au mieux, nous obtiendrons quelques précautions. Lesquelles ? En ce domaine, la protection de la population nous semble urgente. Il serait même nécessaire qu'elle soit organisée et décidée.

Car nous atteignons le point où le progrès technique perd sa raison d'être. Rien ne justifie la nécessité de faire gagner à ce prix deux heures à l'homme d'affaires qui se rend à New-York. Deux heures de son temps ne valent pas une fissure dans un vieux mur. Ce n'est pas là du romantisme réactionnaire, c'est une juste échelle des valeurs.

Qui en Suisse prendra en main la protection de notre patrimoine contre l'aviation supersonique ? En Suisse et dans le monde, car il s'agit en fin de compte d'un problème international.

L'insuline sans la pensée de Mao

Dans notre dernier numéro, nous relevions l'importance d'une réussite de la science chinoise : la synthèse totale de l'insuline. D'une part, les Chinois faisaient faire un bond en avant à la biochimie, d'autre part ils démontraient le niveau international de leur recherche scientifique (qui aurait su, elle, s'inspirer de la pensée du président Mao-Tsé-Tung).

Peu après notre article, l'agence U.P.I. commentait dans les mêmes termes la réussite chinoise.

Le docteur O. Ritter nous a écrit à ce sujet. Faisant le point des travaux biochimiques sur l'insuline, il précise que la science américaine est en tête en ce domaine puisque des chercheurs américains ont réussi la synthèse totale de l'insuline humaine. Nous sommes heureux de publier sa lettre qui avec une admirable érudition résume les étapes de la recherche bio-chimique sur l'insuline et qui apporte des informations que les grands journaux de la presse internationale qui commentèrent la dépêche chinoise ne fournissaient pas.

« Nyon, le 16 septembre 1966

Chers amis,

Votre article concernant la pensée de Mao et l'insuline de bœuf, paru dans « Domaine Public », nécessite quelques retouches. La structure chimique de l'insuline a été élucidée par Sanger dans les années 1955 à 1960. Celui-ci a montré que l'insuline est composée d'une chaîne A (formée de 21 amino-acides) et d'une chaîne B (formée de 30 amino-acides), ces deux chaînes étant réunies par des atomes de soufre. A la suite de ces travaux, des chercheurs canadiens, Dixon et Wardlaw, sont parvenus à briser cette chaîne d'atomes de soufre et à libérer les chaînes A et B. Ces travaux sont datés de 1960. En 1961, un groupe de chercheurs chinois, Du et collaborateurs, parvenaient au même résultat. A noter d'ailleurs que les chercheurs chinois utilisaient pour la séparation de l'insuline un procédé mis au point par un biochimiste américain, du Vigneaud. En 1965, ce même groupe de chercheurs chinois annonçait qu'ils étaient parvenus à améliorer dans de très grandes proportions le rendement du procédé de resynthèse de l'insuline à partir des chaînes naturelles A et B. C'est probablement le travail auquel fait allusion « Domaine Public ». Il s'agit sans doute de travaux fort intéressants mais qui ne sont pas fondamenta-

lement nouveaux. En effet, le peloton de tête de la biochimie de l'insuline est constitué par un groupe de chercheurs américains, Katsoyannis et collaborateurs, qui, dès 1964, sont parvenus à faire la synthèse totale (c'est-à-dire sans partir de l'insuline naturelle) des chaînes A et B et à la joindre ensuite au moyen de deux liaisons disulfure. Ils ont réalisé la synthèse totale de l'insuline de bœuf, de mouton et même d'insuline humaine, réalisant ainsi la première synthèse d'une protéine humaine biologiquement active, d'un poids moléculaire élevé, aux environs de 6000. Il s'agit là d'une date historique pour la biochimie. Les conséquences de cette découverte sont difficiles à prévoir, mais seront certainement nombreuses, inattendues et fructueuses.

Veillez agréer, chers amis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

D^r. O. Ritter »

Blick an der Spitze

Le 13 septembre 1966, le contrôle de l'édition de « Blick » permettait d'attester un tirage utile de 180 487 exemplaires. Ainsi, officiellement, « Blick » prenait rang comme premier quotidien de Suisse. Le succès est d'ailleurs étonnant puisqu'en une année « Blick », de 1965 à 1966, a augmenté son tirage de plus de 30 000 exemplaires.

« Blick » a rompu les traditions des éditeurs de journaux. Il a renoncé à être un journal régional, malgré son implantation zurichoise et par conséquent à être un journal complet.

Il vit essentiellement de la vente au numéro, pour le 90 %, ce qui présente des risques considérables de bouillon, ce qui implique donc une volonté constante de mise en haleine du lecteur. On sait par quels procédés ! Ce succès va permettre à « Blick » de trouver un plus large support publicitaire ; jusqu'ici la publicité qu'il obtient n'est pas fonction de son tirage. Et peut-être aussi ressurgiront les projets d'un « Blick » romand.

Les compromis scientifiques

Nous avons déjà eu l'occasion, dans « Domaine Public », de commenter la révision de l'indice des prix, dont nous avions, les premiers, donné les nouveaux barèmes. Aujourd'hui, la publication est officielle. Nous nous limiterons cette fois à deux brèves remarques.

Il est amusant de relever dans le détail des postes alimentaires la prédominance des goûts de nos compatriotes alémaniques (pain bis, cervelas, etc.)

On s'est plu, d'autre part, dans les commentaires, à souligner que le calcul du nouvel indice était, lui aussi, le résultat d'un compromis disent les uns, d'une entente disent les autres, entre les partenaires sociaux. Lorsque, dans nos critiques, nous insistions sur la portée politique de la révision, on nous répondait : seuls comptent l'objectivité des chiffres et des calculs et des statistiques qui ne prêtent pas à discussion ; étaient-ils donc si objectifs qu'ils ont donné matière à des compromis (scientifiques ou helvétiques ?).

Un exemple : on baisse la quote-part du loyer dans le calcul de l'indice (difficile à faire admettre) ce qui atténuera les hausses, mais en compensation les prix des loyers seront pointés par les statisticiens deux fois par année au lieu d'une fois, ce qui permettra de mieux détecter les hausses.

A nos lecteurs

Avec la rentrée, nous demanderions, selon la tradition, à nos lecteurs de nous aider à diffuser « Domaine Public ». Nous leur adresserons bientôt une carte-réponse pour leur faciliter l'envoi d'adresses utiles. Mais dès maintenant, nous recevrons avec plaisir toute carte de leur part qui nous dise où prospecter. Comme toujours, l'attention touche autant que le cadeau.